Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_197-DE

DEL 2026/197

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEPT JUILLET À VINGT HEURE QUARANTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Salle Polyvalente de Livré-sur-Changeon
Date de convocation	1er juillet 2026
Présents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, P. MACOURS, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER MS O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, Y. LE ROUX, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, R. SALAUN, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX
Absents représentés	M. J. BELLONCLE (POUVOIR À G. BÉGUÉ), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR À K. CHESNAIS-GIRARD), MME C. LE BON (POUVOIR À P. MACOURS), MME C. LEMOINE (POUVOIR À J. BÉGASSE), MME A-L. OULED-SGHAÏER (POUVOIR À C. BRIDEL)
Absents	MME S. CHYRA, M L. BOUTHELOUP
Secrétaire de séance	MME G. DUMONT

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Emmanuel FRAUD, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L326-1, L332-8 à L332-14, L332-21, L332-24 à L332-26, L332-27 à L332-28, L542-1 à L542-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

VU les avis rendus par le comité social territorial du 8 juin 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_197-DE

Les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est également nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en cas de création, de suppression, ou de modification d'un poste (grade, catégorie hiérarchique, temps de travail).

Les suppressions de postes doivent obligatoirement recueillir l'avis du comité social territorial avant que l'organe délibérant prenne sa décision.

Les modifications d'emplois correspondent à des suppressions et/ou créations d'emplois. Par exemple, la modification du ou des grades sur lesquels est ouvert un emploi ou le changement de statut d'un poste.

L'avis du Conseil Communautaire sur les suppressions et créations d'emplois proposées ci-après est donc sollicité :

Modifications d'emplois

FILIERE	CAT.	GRADES DU POSTE	INTITULE DU POSTE	POLE	DIRECTION / SERVICE	TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE	PRECISIONS / COMMENTAIRES
Filière technique	B	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal de 1ère classe	Technicien SIG	PDGRESS	Service Numérique et Informatique	TC	Suppression d'un emploi en contrat de projet et création du même emploi en emploi permanent et de l'ouvrir au cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Le poste actuellement créé en contrat de projet ne correspond pas à la nature du besoin qui est pérenne. La transformation de cet emploi (contrat de projet) en emploi permanent correspond au besoin de l'organisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des emplois et des effectifs telles que présentées ci-avant ;

- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_197-DE

La séance est levée à 21h20

Fait à Livré-sur-Changeon, le 7 juillet 2026.

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BÉGUÉ	Gwénaël DUMONT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.